

27 nov 2009 -12:06

Appartient à [Conseil des ministres du 27 novembre 2009](#)

## Biodiversité

### Plan fédéral d'intégration de la biodiversité dans quatre secteurs fédéraux clés 2009-2013

#### Plan fédéral d'intégration de la biodiversité dans quatre secteurs fédéraux clés 2009-2013

Sur proposition de M. Paul Magnette, ministre du Climat et de l'Energie, le Conseil des ministres a pris acte du Plan fédéral d'intégration de la biodiversité dans quatre secteurs fédéraux clés 2009-2013.

Ce plan identifie plus de 70 actions concrètes pour intégrer la diversité biologique au sein de quatre secteurs fédéraux clés :

- l'économie,
- la coopération au développement,
- la politique scientifique,
- le transport.

Les actions proposées dans le cadre de ce plan s'inscrivent dans une optique d'intégration sectorielle et se concentrent sur les compétences fédérales.

Le Conseil des ministres a chargé chaque ministre concerné d'examiner la faisabilité pratique des actions proposées et leur traduction concrète dans la mesure de leurs compétences respectives et des possibilités budgétaires.

2010 sera l'année internationale de la biodiversité et celle de la Présidence belge de l'Union Européenne. Pour répondre aux menaces qui pèsent sur la biodiversité, les chefs d'Etats et de Gouvernements de l'Union européenne se sont engagés en juin 2001, au sommet européen de Göteborg, à stopper la perte de biodiversité d'ici à 2010. Au niveau international, la Convention sur la biodiversité a ensuite adopté l'objectif de réduire d'une manière significative le taux de perte de biodiversité d'ici 2010. Avec ce plan, le gouvernement fédéral démontre son engagement en faveur de la Biodiversité.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Paul Magnette, ministre des  
Entreprises publiques, de la Politique scientifique et de la  
Coopération au développement, chargé des Grandes Villes  
Rue des Petits Carmes 15  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 213 09 11  
<http://magnette.belgium.be>